



# Note de Présentation

## Budget Primitif 2026

Envoyé en préfecture le 14/03/2026

Reçu en préfecture le 14/03/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260305-DL20260308-BF

## INTRODUCTION

L'article L. 1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT prévoit l'obligation, pour l'ensemble des collectivités, de joindre au Budget Primitif, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget est un acte réglementaire qui délimite le cadre dans lequel va s'exercer la gestion pour la période de référence.

Le budget s'exécute selon un calendrier précis et se compose de différents documents budgétaires.

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et des nomenclatures comptables et budgétaires applicables.

La présentation de l'ensemble des documents budgétaires officiels faisant l'objet d'un vote en Assemblée Délibérante et d'une transmission au contrôle de légalité doit répondre à un formalisme précis, tant sur la forme que sur le fond.

Le budget se présente sous la forme de deux sections, exploitation et investissement et le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré. Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable.

Le budget primitif 2026 reprend les orientations budgétaires présentées lors du Comité Syndical du 18 Février 2026.

Envoyé en préfecture le 14/03/2026

Reçu en préfecture le 14/03/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260305-DL20260308-BF

## BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2026

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	Crédits de Fonctionnement votés au titre de l'exercice	4 766 996,00 €	3 328 876,00 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
	002 Résultat de Fonctionnement reporté	- €	1 438 120,00 €
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>4 766 996,00 €</b>	<b>4 766 996,00 €</b>
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	Crédits d'Investissement votés au titre de l'exercice	9 097 239,11 €	10 403 697,17 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	3 770 663,29 €	3 533 247,83 €
	001 Résultat d'Investissement reporté	1 069 042,60 €	- €
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>13 936 945,00 €</b>	<b>13 936 945,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF</b>		<b>18 703 941,00 €</b>	<b>18 703 941,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 14/03/2026

Reçu en préfecture le 14/03/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260305-DL20260308-BF

## I. Section d'exploitation

### 1. Dépenses d'exploitation : 4 766 996 €

Envoyé en préfecture le 14/03/2026

Reçu en préfecture le 14/03/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260305-DL20260308-BF

Les dépenses d'exploitation réelles se décomposent en sept rubriques principales :

- Charges à caractère général – Chapitre 011 : 1 463 370 €  
→ Ensemble des crédits alloués au fonctionnement du syndicat, notamment :
  - Opération de dératisation et de lutte contre les nuisibles ;
  - Création de regards, remplacement de tampon fontes, curage et inspections télévisées des réseaux ;
  - Gestion patrimoniale des réseaux et des ouvrages ;
  - Etudes technico-financières pour le mode de gestion du service et l'assistance pour le suivi des DSP ;
- Charges de personnel – Chapitre 012 : 637 810 €  
→ Les missions du SIDASS sont assurées par 7 agents.  
→ Il est prévu le recrutement d'un technicien pour mettre à niveau le service au vu du déploiement des missions et de l'intégration de nouvelles communes.
- Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 174 670 €  
→ Participation à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau qui a repris la gestion du Syndicat Mixte de Traitement des Boues du Val de Loing pour les communes de La Genevraye et Montigny sur Loing et indemnités des élus.
- Charges financières – Chapitre 66 : 331 500 €  
→ Ce chapitre permet de payer les intérêts de la dette (taux moyen au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 : 3,62 %).
- Charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 25 646 €  
→ Ce chapitre regroupe les opérations n'entrant pas dans le cadre des opérations courantes, car non récurrentes comme la réduction de titres sur des exercices antérieurs.
- Dotations pour dépréciations des actifs circulants – Chapitre 68 : 14 000 €  
→ Le Comité Syndical a pris une délibération en 2022 pour provisionner des crédits dans la cadre de créances douteuses et dont l'ajustement est effectué avec le Trésor Public.

D'autres chapitres viennent compléter les dépenses de fonctionnement et relèvent des opérations d'ordre :

→ L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible répartie sur une période déterminée – Pour l'année 2026 : 520 000 € ;

→ Le virement vers la section d'investissement pour 1 600 000 € permet de financer les opérations d'investissement et de réduire le recours à l'emprunt ;

Ces dotations étant transférées en section d'investissement « recettes », elles assurent une ressource propre interne permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital ;

## 2. Recettes d'exploitation : 4 766 996 €

- Ventes des produits, prestations – Chapitre 70 : 3 164 146 €  
→ Ce chapitre constate les redevances perçues par le SIDASS pour le financement de ces opérations

Envoyé en préfecture le 14/03/2026

Reçu en préfecture le 14/03/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260305-DL20260308-BF

Le SIDASS prélève une redevance afin de :

- ◆ Couvrir les charges liées aux travaux d'investissement, au remboursement de la dette et aux dépenses de fonctionnement du syndicat ;
- ◆ Générer des ratios financiers permettant de souscrire des emprunts auprès des organismes bancaires pour financer les opérations d'investissements engagées et celles inscrites au Schéma Directeur d'Assainissement.

Le Comité Syndical du 11 Décembre 2025 a confié à la Société des Eaux de Melun – Véolia, la gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2026. L'échéance du contrat est fixée au 31 Décembre 2035.

Le Comité Syndical a voté, l'harmonisation des redevances à l'échelle du territoire du SIDASS à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 :

- ◆ Pour la redevance Collecte :
  - Part variable à 2,00 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
  - Part fixe à 45,00 € HT par an soit 22,50 € HT par semestre ;
- ◆ Pour la redevance Traitement, la part variable à 1,90 € HT par mètre cube d'eau consommé pour les communes n'adhérant pas au SIA ;

Les redevances prévisionnelles pour l'année 2026 – Période du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 au 30 Juin 2026 pour 2 876 620 €

Le Comité Syndical du 12 Décembre 2024, suite à l'étude concernant la refonte de la redevance d'assainissement non collectif, a fixé la redevance annuelle à 20,50 € HT par installation pour l'ensemble des communes, actualisée annuellement de 2 %.

Pour 2026, la redevance annuelle ANC s'élève à 20,91 € HT par installation – Prévision 2026 = 47 526 €

Le SIDASS perçoit également une participation pour le financement à l'assainissement collectif – Prévision 2026 : 40 000 € - Cette ressource dépend du nombre de permis de construire ou de déclaration de travaux accordés.

Par délibération du 16 Décembre 2020, une convention de mise à disposition du personnel a été signée avec le SIDEAU – Prévision 2026 : 200 000 €.

La redevance « Contre-valeur Performance Assainissement » issue de la réforme des redevances des Agences de l'Eau d'une valeur de 0,1801 € HT (Rappel 2025 : 0,0267 € HT) par m3 est incluse dans les produits conformément à la délibération 2025.12.59. Cette redevance est déterminée par les Agences de l'Eau et s'impose aux collectivités.

- Autres produits de gestion courante – Chapitre 75 : 32 460 €  
→ Ce chapitre constate les frais de contrôle versés par le délégataire conformément aux contrats de DSP.
  
- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042 : 132 270 €  
→ Amortissement des subventions d'équipement.
  
- Reprise du résultat antérieur – excédent : 1 438 120 €  
→ Le résultat d'exploitation de 2025 s'élève à 2 744 578,75 € qui permet de couvrir le déficit d'investissement 2025 pour 1069 042,60 € ainsi que le besoin de financement des restes à réaliser pour 237 415,46 €.

Envoyé en préfecture le 14/03/2026

Reçu en préfecture le 14/03/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260305-DL20260308-BF

## Récapitulatif de la section d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Crédits 2025	BP 2026
Charges à caractère général	1 600 730 €	1 463 370 €
Charges de personnel	616 180 €	637 810 €
Autres charges de gestion courante	150 130 €	174 670 €
Charges financières	246 000 €	331 500 €
Charges spécifiques et dotations	36 400 €	39 646 €
Dépenses imprévues	37 300 €	Fongibilité
<b>Dépenses réelles</b>	<b>2 686 740 €</b>	<b>2 646 996 €</b>
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>2 432 714 €</b>	<b>2 120 000 €</b>
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>5 119 454 €</b>	<b>4 766 996 €</b>

Recettes de Fonctionnement	Crédits 2025	BP 2026
Produit des services	2 657 600 €	3 164 146 €
Subventions d'exploitation	0 €	0 €
Autres produits de gestion courante	39 347 €	32 460 €
Produits spécifiques	132 614 €	0 €
Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>2 829 561 €</b>	<b>3 196 606 €</b>
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>114 000 €</b>	<b>132 270 €</b>
Excédent N – 1 reporté	2 175 893 €	1 438 120 €
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>5 119 454 €</b>	<b>4 766 996 €</b>

	Crédits 2025	BP 2026
Dépenses réelles	2 686 740 €	2 646 996 €
Recettes réelles	2 829 561 €	3 196 606 €
Epargne de gestion (hors intérêts de la dette)	388 821 €	881 110 €
Epargne Brute (CAF Brute)	142 821 €	549 610 €
Remboursement du capital	481 870 €	566 470 €
Epargne Nette (CAF Nette)	- 339 049 €	- 16 860 €
Encours de dette au 1 <sup>er</sup> Janvier	7 207 264 €	7 728 739 €

	Crédits 2025	BP 2026
Dépenses réelles d'exploitation / population	99,24 €	96,91 €
Recettes réelles d'exploitation / population	104,52 €	117,03 €
Dépenses d'équipement brut / population	271,60 €	436,74 €
Encours de dette 1 <sup>er</sup> Janvier / population	266,22 €	282,96 €
Encours de dette 1 <sup>er</sup> Janvier / recettes réelles	254,71 %	241,78 %
Dépenses de personnel / dépenses réelles	22,93 %	24,10 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles	259,87 %	373,18 %
Dépenses réelles et remboursement dette / recettes réelles	111,98 %	100,53 %

Envoyé en préfecture le 14/03/2026  
Reçu en préfecture le 14/03/2026  
Publié le  
ID : 077-257705582-20260305-DL20260308-BF

## II. Section d'investissement

### 1. Dépenses d'Investissement : 10 166 281,71 € + RAR 2025 : 3 770 663,29 €

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 077-257705582-20260305-DL20260308-BF

- Dépenses d'Equipements – Chapitres 20, 21 et 23 : 8 158 499,11 € + RAR 2025 : 3 770 663,29 €  
→ Ce chapitre regroupe des opérations structurantes actées par le Comité Syndical lors de la séance du 18 Février 2026

Le SIDASS mène 2 opérations importantes pluriannuelles (estimations à Février 2026) :

- Flagy – Réhabilitation de la STEU – Projet initié en 2019 par la commune – Période 2022 à 2028 ;
- Montigny sur Loing – Mise aux normes du système d'assainissement – Période 2025 à 2031 ;

Inscription des opérations prévues (montants estimatifs), notamment :

- Flagy – Réhabilitation de la STEU et des réseaux – Période 2026 et 2027 : 3 566 000 € ;
- MLO Moret / Veneux – DO Pierre Morin – Reconstruction DO et renforcement du réseau : 3 114 000 € ;
- La Genevraye – Réhabilitation des réseaux de la Rue des Bourg et de la Source : 420 000 € ;
- La Genevraye – STEU – Lits filtrants – Provision : 300 000 € ;
- Montigny sur Loing – Réhabilitation de la STEU – Mission AMO : 190 000 € ;
- Montigny sur Loing - Réhabilitation des réseaux des Rues du Loing et de la Libération – Solde : 30 000 € ;
- Montigny sur Loing – Instrumentation du DO Aimé Lepercq : 30 000 € ;
- Ecuelles – Extension du réseau Zone urbanisée – Route de Montarlot sur 40 ml : 50 000 € ;
- Episy – STEU – Diagnostic affaissement des ouvrages : 240 000 € ;
- Episy – Reprise du tapis RD 39 suite à de multiples affaissements : 190 000 € ;
- Montarlot – STEU – Travaux des lits filtrants : 280 000 € ;
- Moret sur Loing – Réhabilitation du réseau – Quai Lanier : 100 000 € ;
- Veneux les Sablons – Réhabilitation de la Rue de la République : 360 000 € et Sentier de la Cadotte : 50 000 € ;
- Vernou la Celle sur Seine – Remaniement du réseau Rue de la Grande Paroisse : 1 320 000 € ;
- Vernou la Celle sur Seine – Réhabilitation du réseau RD 39 Rue Grande – Solde : 34 000 €
- Villecerf – STEU – Diagnostic de fissuration sur le clarificateur : 80 150 € ;
- Villecerf – Réhabilitation du réseau Rue Grande : 420 000 € et extension Rue de l'Eglise : 45 000 € ;
- Ville Saint Jacques – Réhabilitation de la STEU et des réseaux connexes – Solde : 70 000 € ;
- Saint Mammès et Vernou – Réhausse des lames : 100 000 €

Des crédits sont inscrits pour palier à des incidents sur le réseau (casse imprévisible) ou les ouvrages (sécurité), pour la gestion patrimoniale prévue dans la DSP et les avances à verser dans le cadre des marchés publics.

- Emprunts – Chapitre 16 : 566 470 €  
→ Remboursement de la dette en capital pour les emprunts bancaires et des avances à taux 0 % de l'agence de l'Eau.  
L'encours de dette au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 s'élève à 7 728 739 € auquel s'ajoute 2 contrats qui seront mobilisés en 2026 pour 3 M€ et une avance de l'Agence de l'Eau pour 344 177 €
- Opérations pour compte de tiers – Chapitre 458 : 240 000 €  
→ Opération de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement en domaine privé à Ville Saint Jacques.
- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040 : 132 270 €  
→ Amortissement des subventions d'équipement.
- Solde d'exécution négatif reporté – D001 : 1 069 042,60 € couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

## 2. Recettes d'Investissement : 10 403 697,17 € + RAR 2025 : 3 533 247,83 €

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent comme suit :

- Subventions – Chapitre 13 : 231 525,17 € + RAR 2025 : 1 189 070,83 €  
Certaines opérations bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine et Marne
  - 13111 – Agence de l'Eau Seine et Normandie
    - Flagy – Réhabilitation de la STEP – Mission MOE conception : 32 095 €
    - Flagy – Réhabilitation des réseaux d'assainissement : 114 988 €
    - Montigny sur Loing – Réhabilitation des réseaux des Rues du Loing et de la Libération – solde : 202 932 €
    - Montigny sur Loing – STEP – Aide à la décision : 49 912 €
    - MLO – Réhabilitation du DO Pierre Morin et renforcement du réseau Rue du Viaduc : 516 265 €
    - Saint Mammès et Vernou la Celle sur Seine – Réhausse des lames DO : 25 349 €
  - 1313 – Conseil Départemental 77
    - Flagy – Réhabilitation de la STEP – Mission MOE conception : 8 900 €
    - Flagy – Réhabilitation des réseaux d'assainissement : 80 924 €
    - MLO – Réhabilitation du DO Pierre Morin et renforcement du réseau Rue du Viaduc : 238 631 €
    - Ville St Jacques – Réhabilitation de la STEP – Solde : 150 600 €

Envoyé en préfecture le 14/03/2026

Reçu en préfecture le 14/03/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260305-DL20260308-BF

- Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16 : 6 505 713 € + RAR 2025 : 2 344 177 €
    - Une partie de l’enveloppe est un emprunt d’équilibre dans l’attente de la notification des subventions des opérations éligibles ;
    - En 2025, 2 Emprunts ont été souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations indexés sur le Livret A + une marge de 0,40 %, pour un montant total de 4 M€.Ces 2 emprunts sont affectés aux opérations importantes en cours :
    - Flagy – Réhabilitation de la STEU et réhabilitation des réseaux de collecte ;
    - Moret sur Loing / Veneux les Sablons – Réhabilitation du Déversoir d’Orage de la Rue Pierre Morin et renforcement du réseau de la Rue du Viaduc ;  - L’Agence de l’Eau Seine Normandie verse une avance de 344 177 € remboursable à taux 0 % pour l’opération de Moret sur Loing / Veneux ;
- 
- Dotations et réserves – Chapitre 1068 : 1 306 459 €
  - Couverture du déficit de l’exercice 2025 intégrant le besoin de financement des RAR 2025 ;
- 
- Opérations pour compte de tiers – Chapitre 458 : 240 000 €
  - Opération de déconnexion des eaux pluviales du réseau d’assainissement en domaine privé à Ville Saint Jacques.

D’autres chapitres viennent compléter les recettes d’investissement et relèvent des opérations d’ordre :

- Le virement de la section de fonctionnement : 1 600 000 €
- Les dotations aux amortissements : 520 000 €

Envoyé en préfecture le 14/03/2026

Reçu en préfecture le 14/03/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260305-DL20260308-BF